

VII^e réunion sectorielle de l'Aménagement du territoire de la Grande Région

RÉSOLUTION

Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région en réponse aux enjeux des transitions

12.01.2021, vidéoconférence

* * *

1

Réunis le 12 janvier 2021 à l'occasion de la VII^e réunion sectorielle Aménagement du territoire de la Grande Région, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire soulignent leur attachement à la profonde solidarité transfrontalière manifestée, depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, entre les autorités politiques et les populations de la Grande Région.

2

Conscients des impacts territoriaux dus à la crise sanitaire, les participants expriment leur conviction du rôle de l'aménagement du territoire pour soutenir, d'une part, la relance d'une activité socio-économique durable et pour développer, d'autre part, une dynamique de résilience sociétale partagée. Aussi, ils conviennent d'un échange sur les opérations et mesures en cours et à venir dans chacune des entités partenaires en vue de dégager, le cas échéant, des initiatives communes afin de relever les défis territoriaux communs.

3

Ils soulignent que les défis territoriaux sont intimement liés à d'autres défis (alimentaires, économiques et commerciaux, éducatifs, environnementaux et climatiques, psychologiques et émotionnels, sanitaires et sociaux) et qu'ils reflètent les transitions et mutations actuellement en cours qu'il est indispensable de relever pour viser une véritable cohésion sociale et territoriales pour l'après Covid-19.

4

Ont participé à la VII^e réunion sectorielle de l'Aménagement du territoire de la Grande Région du 12 janvier 2021 :

- Le Ministre de l'Aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Claude Turmes
- Le Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus
- Le Vice-Ministre Président de la Communauté germanophone de Belgique, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Antonios Antoniadis
- La Secrétaire d'État du Ministerium des Innern und für Sport, Rheinland-Pfalz, Nicole Steingäß
- Le Secrétaire d'État du Ministeriums für Inneres, Bauen und Sport, Christian Seel
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est, Hervé Vanlaer
- Le Vice-Président de la Région Grand Est, Franck Leroy
- Le Président du Conseil départemental de la Moselle, Patrick Weiten
- La Présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle, Valérie Beausert-Leick
- Le Président du Conseil départemental de la Meuse, Claude Léonard

5

Les participants à la réunion sectorielle saluent l'avancée des travaux menés depuis la [VI^e réunion sectorielle](#) dans le cadre du projet Interreg V A Grande Région *Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT GR)* de sorte qu'ils pourront être conclus dans les délais d'ici le 31 décembre 2021.

6

Lors de la précédente réunion en date du 16 janvier 2020, ils avaient convenu que le document *Une vision prospective transfrontalière pour la Grande Région*, validé en séance à l'unanimité et approuvé par le sommet intermédiaire de la Grande Région le 18 juin 2020, donnerait lieu à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle transfrontalière. Cette stratégie ayant pour objectif de décliner, autour de projets phares, des axes et des actions qui permettent d'atteindre les finalités retenues dans la résolution du 16 janvier 2020 et de répondre ainsi concrètement aux enjeux de long terme à l'horizon 2040.

- **Stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région**

7

Le document *Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région*, soumis pour discussion et pour validation, est adopté le 12 janvier 2021.

8

Chacun des axes stratégiques composant le Schéma de Développement territorial de la Grande Région, repris ci-dessous, se décline, aux trois échelles de coopération, en actions et idées de projets :

1. Anticiper, accompagner, orienter les transitions pour pouvoir agir sur la gestion des ressources.
2. Améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations.
3. Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients.
4. Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens.

- **35 idées de projets**

9

Faisant suite à un appel lancé le 8 avril 2020, les participants saluent le nombre élevé d'idées de projets transmises. Les 35 idées collectées reprises dans le document stratégique ont été soumises, au sein du partenariat de projet Interreg SDT GR, à une première analyse de convergence avec les actions opérationnelles mentionnées dans chacun des quatre axes stratégiques et classées par échelle de coopération territoriale. Parmi les idées soumises, plusieurs sont jugées prometteuses d'un point de vue de l'aménagement du territoire et sont ainsi susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs retenus. Nonobstant, ces idées nécessitent une analyse plus approfondie de la part d'experts sectoriels autres que ceux de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'identification de projets doit être un processus dynamique et continu afin de prendre en compte les évolutions et besoins des territoires.

- **Transposition et intégration de la stratégie dans les documents de planification territoriale des versants de la Grande Région**

10

Afin de garantir une mise en application effective de la stratégie, les participants ont convenu de l'indispensable nécessité de promouvoir et d'encourager son intégration dans les différents documents de planification territoriale des différents versants de la Grande Région.

* * *

11

En adoptant la stratégie opérationnelle transfrontalière, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire :

- réitèrent leur engagement concernant les cinq finalités¹ et les trois niveaux territoriaux de coopération² retenus dans la [résolution commune adoptée le 16 janvier 2020](#) ;
- s'engagent à soutenir toute démarche visant la dissémination de la stratégie opérationnelle transfrontalière en interne dans chaque versant;
- signifient leur intention d'incorporer autant que possible dans leurs documents de planification les objectifs de la stratégie opérationnelle transfrontalière et ce à tous les niveaux d'intervention (national, régional, supra-communal et communal).

12

Ils soumettent pour approbation au Sommet de la Grande Région du 20 janvier 2021, le document *Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région* ainsi que la résolution adoptés le 12 janvier 2021. Convaincus de la valeur qualitative de la stratégie opérationnelle transfrontalière, **ils proposent aux Chefs des Exécutifs de la Grande Région de se l'approprier, en tout ou en partie, comme leur propre base stratégique politique pour la coopération transfrontalière.**

13

Ils sollicitent par ailleurs le soutien des membres du Sommet en vue d'une dissémination de la stratégie auprès des mandataires politiques au sein de leurs structures décisionnelles afin de la soumettre pour analyse : d'une part, dans sa globalité et d'autre part et tout particulièrement, en ce qui concerne les idées de projets. Cette démarche étant susceptible de garantir par la suite la meilleure prise en considération possible des objectifs de la stratégie dans les diverses politiques et stratégies sectorielles de chacun des versants de la coopération, tant en interne qu'au niveau de la coopération transfrontalière.

14

De même, afin de garantir une analyse systématique des idées de projets soumises, **ils suggèrent au Sommet de la Grande Région de mandater les groupes de travail afin de procéder, en concertation avec le Comité de coordination du développement territorial, à une évaluation des idées de projets** dans le courant du premier semestre de l'année 2021, étant donné que le projet Interreg arrive à son échéance le 31 décembre 2021.

¹ Les cinq finalités structurantes validées le 16 janvier 2020:

- Une Grande Région plus compétitive et innovante, par ses savoirs et ses complémentarités.
- Une qualité de vie et un bien-être à la hauteur des transitions (climatiques, écologiques, énergétiques, démographiques, socio-économiques, digitales, alimentaires), visant une véritable cohésion sociale et territoriale.
- Un marché du travail transfrontalier et partagé, fondé sur des filières communes de formation.
- Un développement métropolitain polycentrique basé sur une mobilité et une connectivité bas-carbone.
- Un cadre d'orientation et de coordination à long terme qui s'inscrit dans une logique multi-niveaux.

² Les trois niveaux validés le 16 janvier 2020 :

- au niveau de la coopération de la Grande Région dans son ensemble ;
- au niveau de l'espace métropolitain central autour du Luxembourg ;
- dans les territoires transfrontaliers de proximité.

15

Sachant que la Commission européenne requiert une stratégie pour chaque territoire de coopération dans le cadre de la prochaine période de programmation Interreg 2021-2027, le document *Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région* se prête à cette demande. Aussi, **les responsables de l'aménagement du territoire proposent que le programme de travail de la Grande Région pour la future période de programmation soit élaboré en concordance avec la stratégie opérationnelle transfrontalière** afin de garantir une position politique homogène tant en interne à la coopération qu'auprès des instances communautaires.

* * *

16

Les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire saluent l'engagement et le soutien du Sommet en ce qui concerne la création de l'outil **European Cross-Border Mechanism (ECBM)** en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne. À même de lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier et à faciliter la coopération transfrontalière, le principe d'un tel outil est jugé indispensable par les responsables de l'aménagement du territoire. En effet, en considérant les trois niveaux territoriaux de coopération précités, cet outil soutiendrait davantage les projets en cours ou à l'avenir.

17

Les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire félicitent le **Système d'Information géographique de la Grande Région (SIG-GR)** pour son 10^e anniversaire. Depuis sa création en 2010, le [SIG-GR](#) est devenu un outil de travail indispensable de l'aide à la décision politique à l'échelle transfrontalière dans la Grande Région. La brochure *10 ans SIG-GR : La Grande Région en 10 cartes* et le géoportail bilingue de la Grande Région avec plus de 150 cartes thématiques témoignent de la qualité des travaux menés. En s'appuyant sur un large réseau d'acteurs, le SIG-GR est non seulement un outil important pour l'élaboration du SDT GR, mais soutient également des groupes de travail, structures transfrontalières et projets Interreg de la Grande Région. C'est pourquoi ils sollicitent le SIG-GR à poursuivre la mise en réseau avec les autres outils transversaux de l'observation transfrontalière, à savoir l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) et le réseau des offices statistiques. Cette démarche est opportune afin de produire des données, analyses et cartes harmonisées pour l'aide à la décision politique. Dans ce contexte, ils saluent tout particulièrement la publication conjointe *Chiffre du mois* de la Grande Région depuis janvier 2020.